



Cercle Nautique de Meaux Aviron

Lieu de pratique : Parc du Pâtis - 77100 MEAUX

Siège social :

Adresse postale pour toute correspondance : 30 rue du Vivier – 77124 Chauconin-Neufmontiers

Tél. : 06.75.81.72.37

Email : cnmeaux@gmail.com

Adresse du site : www.cnmeauxaviron.com

SECTION « JEUNE LOISIR »

Le club d'AVIRON est ouvert tout au long de l'année, été comme hiver, vacances scolaires y compris.

La pratique Loisir est destinée aux jeunes qui ne souhaitent pas s'investir dans une démarche tournée vers la recherche de performance. Elle leur permet de venir ramer quand ils le veulent, sans pression aucune de la part de l'encadrement du club. S'ils le souhaitent, ces jeunes peuvent néanmoins participer à quelques compétitions départementales ou régionales sans enjeu majeur.

➤ LES HORAIRES D'ENTRAINEMENT :

ENTRAINEMENT SUR L'EAU

- MERCREDI 14H00 à 17H00 (toutes catégories)

OU

- SAMEDI de 14H00 à 17H00 (toutes catégories sauf benjamins)

CHOIX A PRECISER A L'INSCRIPTION, ET VALABLE POUR TOUTE L'ANNEE.

➤ LICENCES - COTISATIONS :

Les cotisations sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Le tableau ci-dessous est applicable pour la saison 2016/2017.

DROIT D'ENTRÉE dû par tout nouvel adhérent : 40 €			
CATÉGORIE		DATE DE NAISSANCE	COTISATION
Benjamin	Jeune	J10	2007
		J11	2006
		J12	2005
Minime		J13	2004
		J14	2003
Cadet	Junior	J15	2002
		J16	2001
Junior		J17	2000
		J18	1999



**NOTA : pour 3 personnes d'une même famille (parents, enfants)
la troisième inscription est à - 50%**
Réduction faite sur la cotisation la moins chère hors droit d'entrée



Chèques vacances et/ou coupons sport acceptés

EFFECTUEZ UN PARRAINAGE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REDUCTION :

**Tout adhérent faisant s'inscrire un nouvel adhérent
bénéficiera d'une réduction de 10€ sur sa licence (pour tout nouvel adhérent inscrit)**

Les cotisations sont réglées à l'inscription et les paiements peuvent être toutefois étalés sur 3 ou 4 mois (fin septembre, fin octobre, fin novembre, fin décembre). Pensez à remettre le bulletin d'adhésion aux membres dirigeants accompagné du (des) chèque(s) à l'ordre du CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON + **Certificat médical obligatoire** + photo.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 5 DE LA LOI N°99-223 DU 23 MARS 1999, LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE SPORTIVE EST SUBORDONNEE A LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA **PRATIQUE DE L'AVIRON EN COMPETITION**

ATTENTION : CETTE MENTION « EN COMPETITION » EST OBLIGATOIRE, MEME SI VOUS N'EN FAITES PAS !!!

L'AVIRON se pratique par tous les temps aussi, afin de progresser, entraînez-vous régulièrement.

A bientôt parmi nous ! Si vous avez des camarades qui sont également tentés n'hésitez pas à les faire venir, nous pouvons faire des séances d'initiation gratuites (prendre rendez-vous) !